

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOUT 2020

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Montmurat, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOMERGUE.

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie, IMBERT Valérie, MASCOU Armelle, TEISSEDRE Sandrine, Messieurs BOUTARIC Bernard, CAHORS Denis, COUTTIN Pierre, LATAPIE Michel, LAVAURS Sébastien, LEVEAU Daniel, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Secrétaire de séance : Valérie IMBERT

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020
- 2- Hameau de Rozier : discussion suite à la réunion du 27 juillet
- 3- Urbanisme : délibération sur la prise en charge de l'extension des réseaux pour CU (ex. terrain BOS)
- 4- Voirie : réunion de la commission appel d'offre
- 5- Budget : délibération pour l'amortissement du solde des frais d'études du village hôtel
- 6- Formation : webinaire CNFPT du 14 septembre
- 7- Questions diverses

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Après lecture le Procès-verbal de la séance du 10 juillet est adopté à l'unanimité.

Hameau de Rozier : discussion suite à la réunion du 27 juillet

Suite à la réunion de présentation du projet d'extension du Hameau de Rozier, le conseil municipal, globalement favorable à la poursuite du projet a cependant relevé plusieurs points sur lesquels retravailler notamment l'entretien des haies et des aires de vie. Le conseil s'interroge également sur la capacité des accotements à absorber les eaux de pluies lors de fortes précipitations. Par ailleurs, le conseil souhaiterait aussi insister au niveau du règlement intérieur du lotissement sur la notion de maison positive et la récupération/ utilisation des eaux de pluies.

Urbanisme : délibération sur la prise en charge de l'extension des réseaux pour CU (ex. terrain BOS)

Monsieur le Maire rappelle que M. André Bos a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel BOS André dans le cadre d'un projet de vente des parcelles A1832 et A1835 au lieu-dit les Causses. La consultation des organismes gestionnaires des réseaux a laissé apparaître qu'une extension de ligne Basse Tension est nécessaire sur une longueur d'environ 125 mètres. Selon les

conditions en vigueur, le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SEMEL15) prendra à sa charge les 100 premiers mètres et demandera une participation de 18€ par mètre supplémentaire, soit une participation communale de l'ordre de 450€ TTC, la longueur exacte de l'extension sera déterminée après étude.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité **VALIDE** la prise en charge de l'extension de ligne Basse Tension à titre exceptionnelle à raison d'environ 25 mètres pour un montant maximal de 500€ TTC et précise que ce type de décision sera examiné au cas par cas par le conseil municipal.

Voirie : réunion de la commission appel d'offre

Dans le cadre du programme de voirie 2020, Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2020 à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire ». La convention précise le contenu de la prestation dont le coût s'élève à 2566.68 HT pour une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 70 000 € HT. Une partie de la prestation est prise en charge par la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne soit 916.67€ HT. La part restant à charge de la commune est donc de 1650.01 € HT soit 1980.01 € TTC. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. Monsieur le Maire précise par ailleurs que la commission d'appel d'offre se réunira le Mercredi 19 août 2020 afin de procéder à l'ouverture des plis de la consultation des entreprises.

Budget : délibération pour l'amortissement du solde des frais d'études du village hôtel

Suite à la régularisation de l'erreur d'imputation des frais d'études pour l'aménagement du bourg mandatés le 25/04/2019 pour un montant de 12.990,67€ à TERRE HISTOIRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** de procéder à l'amortissement des frais d'études pour l'aménagement du bourg réalisés en 2014 pour un montant de 12 990,67€ sur une durée de 5 ans à compter de 2020.

Questions diverses

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune de Montmurat étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des élus de la Montagne (ANEM). L'association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'adhérer à l'ANEM pour l'année 2020 à hauteur de 82.97€.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de fixer une réunion avec les architectes et la DRAC au sujet de l'église Sainte Marie en vue d'une présentation des résultats de l'étude. Après discussion le conseil décide de proposer la date du 10 septembre 2020 à 14h.

Madame Sylvie Fau dresse le bilan des réunions organisées durant l'été par les nouveaux élus au sujet du RPI. Elle souligne l'augmentation et l'importance du coût de fonctionnement de l'école de St Constant au regard de celle de Saint Santin. Le coût par élève étant passé de 574 € en 2014 à 1400 €

entre 2019 (hors cantine et garderie). Par ailleurs, un reliquat pour 8 enfants accueillis depuis 2014 va être demandé à la maire du Trioulou.

M. Latapie et Mme Fau abordent le sujet des ordures ménagères suite à la dernière réunion de la communauté de communes et expliquent que la redevance va augmenter, qu'une réorganisation des services va être entreprise, que 150 colonnes de tri vont être installées dont 1 à Montmurat, d'où la nécessité de sensibiliser la population au tri.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réfléchir à un programme pour Montmurat. Après discussion, le conseil retient plusieurs pistes. La première, dans l'optique de valoriser l'Eco-hameau de Rozier et favoriser la réhabilitation/restauration du bâti ancien par la biais de baux à construction entre propriétaires privés et la commune : « dispositif juridique par lequel le preneur s'engage à titre principal à édifier/restaurer des constructions sur un terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail » (article L251-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation). Dans le cas du Eco-hameau deux autres types de baux seraient à envisager : ceux à la l'accession à la propriété et les baux de types sociaux. Le second point consiste en la réhabilitation de la friche industrielle de la carrière des fours à chaux par l'installation de panneaux photovoltaïques.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces projets, faciliter la coordination entre les différents services de l'Etat et collectivités territoriales, le conseil municipal décide de soumettre une demande d'accompagnement auprès de Mme Gilot à raison de 25 à 30 jours sur une période 12 à 15 mois.

Enfin, face au manque d'offres sur le territoire, le conseil soulève la question de la création d'une structure d'accueil pour enfants de type crèche.

La séance est levée à 23h00.

Gilbert DOMERGUE

Michel LATAPIE

Bernard BOUTARIC

Sylvie FAU-RATTIER

Valérie IMBERT

Armelle MASCOU

Denis CAHORS

Pierre COUTTIN

Sébastien LAVAURS

Daniel LEVEAU

Sandrine TEISSEDE